

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2005

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 6 juin 2005, à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Guy Corriveau et sous la Présidence de Monsieur le maire, François Benjamin.

Monsieur Gilles Robert est absent.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

167-06-2005 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

168-06-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion précédente du 2 mai 2005 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

169-06-2005 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour les mois de janvier à mai 2005.

ADMINISTRATION

REMBOURSEMENT DE DROIT DE MUTATION – EXPLOITATION AGRICOLE

170-06-2005 Lettre de Bertrand Poisson et/ou Liette Tremblay demandant à la municipalité le remboursement de frais déboursés pour le paiement de droit de mutation au montant de 1 330\$ pour leur ferme située au 351, 50^e Avenue. Une copie de leur enregistrement en tant que producteur agricole. Selon la politique en vigueur, ils disposent d'une année à compter de la date d'acquisition afin de se prévaloir de ce remboursement. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité rembourse le montant demandé puisque leur exploitation agricole est dûment enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

OFFRE DE SERVICES DE PG ÉLECTIONS POUR LES ÉLECTIONS 2005

171-06-2005 Offre de services de PG Élections pour les élections municipales 2005 dont le montant est de 1 975\$ sans les taxes pour l'impartition de la liste électorale et 9 316\$ sans les taxes pour les terminaux de votation (s'il y a élection). Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte la proposition de PG Élections.

FORMATION DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

172-06-2005 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire-trésorière à assister à la formation le 16 juin 2005 au montant de 130\$ sans les taxes. L'inscription sera payée par la municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUTORISATION DES DÉPENSES POUR MESURES D'URGENCE

173-06-2005 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses encourues lors des mesures d'urgence qui ont été décrétées par le maire suppléant dans la semaine du 25 avril 2005 pour un montant de 16 857.75\$ de dépenses nettes.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SÉCURITÉ CIVILE

174-06-2005 **ATTENDU QUE** la Municipalité de Mandeville a eu à faire face à des problèmes d'inondation dans la semaine du 25 avril 2005 ;

ATTENDU QUE l'état des mesures d'urgence fut décrété par monsieur le maire suppléant ;

ATTENDU QUE des dépenses ont été engendrées afin de gérer ces mesures d'urgence.

En conséquence,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Mandeville demande une aide financière à la sécurité civile afin de rembourser les dépenses encourues concernant ces mesures d'urgence sur le territoire de la municipalité pour un montant de 16 857.75\$ en date de ce jour.

FÉLICITATIONS AUX POMPIERS LORS DES MESURES D'URGENCE

175-06-2005 **ATTENDU QUE** la Municipalité de Mandeville a eu à faire face à des inondations dans la semaine du 25 avril dernier ;

ATTENDU QUE monsieur le maire suppléant a du décréter les mesures d'urgences ;

ATTENDU QUE plus de 150 maisons ont du être évacuées sur le territoire de la municipalité et que plus de 50 personnes ont du être relocalisées ;

ATTENDU QUE la municipalité a du avoir recours aux services des pompiers volontaires de la MRC de D'Autray afin de parcourir le territoire pour venir en aide aux sinistrés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Guy Corriveau

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mandeville remercie les pompiers de la MRC de D'Autray pour leur travail remarquable effectué lors des inondations survenues en avril dernier sur le territoire de la municipalité.

QUE le conseil municipal félicite le (directeur adjoint), monsieur Mario Latour, ainsi que le (capitaine) des pompiers de Mandeville, monsieur

André Roberge, pour leur excellente collaboration avec les intervenants sur place.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au Président du comité des incendies de la MRC de D'Autray, monsieur Martin Laporte.

REMERCIEMENT AUX INTERVANTS DU CLSC DE D'AUTRAY

176-06-2005

ATTENDU QUE la Municipalité de Mandeville a eu à faire face à des inondations dans la semaine du 25 avril dernier ;

ATTENDU QUE monsieur le maire suppléant a dû décréter les mesures d'urgences ;

ATTENDU QUE deux intervenantes du CLSC de D'Autray se sont déplacées afin de rencontrer les sinistrées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipalité de Mandeville tient à remercier sincèrement les deux intervenantes (ARH) du CLSC de D'Autray, mesdames Isabelle Forest et Julie Bouchard, pour leur initiative auprès des sinistrés qui ont dû être évacués.

VOIRIE ET TRANSPORT

TRANSFERT DE BUDGET

177-06-2005

Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers de transférer 20,000\$ du fonds de roulement au compte 02-920-00-740 (matériel et véhicule) et un montant de 1,010\$ du compte 02-320-30-520 (niveleuse) au compte 02-920-00-740 (matériel et véhicule) pour le premier versement et les taxes de la niveleuse.

Du 02-320-02-438 (immatriculation pépîne) au 02-320-00-438 (immatriculation camions) 116\$.

LETTRE DE RÉJEAN DUPUIS ET DE CLAUDETTE BRÛLÉ

Lettre de monsieur Réjean Dupuis et de madame Claudette Brûlé afin de remettre la propriété de la rue Dupuis située sur le 3^{ième} Rang Peterborough, à la Municipalité de Mandeville. Cette demande est faite en leur nom et en celui des propriétaires des terrains situés sur la rue Dupuis.

LETTRE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Lettre du Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs afin de nous aviser qu'un ponceau du chemin du lac Mandeville est en mauvais état. Ce ponceau nuit à la libre circulation de l'eau et du poisson suite à des travaux effectués par un citoyen qui a procédé à des travaux d'excavation dans le cours d'eau.

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU 600, CHEMIN LAC LONG

Lettre de José Desrochers et Nathalie Deschênes, propriétaires du 600, chemin du Lac Long, concernant le droit de disposer de la portion du lit de l'ancien chemin du Lac Long bordant le 600 chemin du Lac Long pour permettre l'accès aux deux autres chalets soient les 610 et 620 chemin du Lac Long. Ainsi ils pourraient s'éloigner de la rive du lac afin d'y installer une fosse septique respectant les règlements municipaux en prévision d'une nouvelle construction de résidence permanente suite à l'incendie de leur chalet, l'hiver dernier.

LETTRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE LA GRANDE VALLÉE – MASTIGOUCHE SUD

178-06-2005 Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du Domaine de Grande Vallée – Mastigouche Sud afin que la municipalité leur apporte une aide financière équivalente à 10% du total des taxes foncières des propriétaires ayant une propriété sur les chemins de la Montagne, du Ruisseau et du Ruisseau Vert. Ils mentionnent que leur comptes de taxes ont subi des augmentations vu la collecte sélective, ce qui justifie leur demande. Leur bilan accompagne la présente lettre. En réponse à cette lettre, le conseil tient à mentionner que le problème pour les conteneurs et la collecte des matières résiduelles est résolu. En conséquence, il est proposé par M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde une subvention à l'Association au montant de 500\$.

LETTRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MC GREY

179-06-2005 Lettre de l'Association des propriétaires du Lac Mc Grey afin de réitérer leur demande pour la municipalisation du chemin du Lac Mc Grey qui pourrait se faire pour cette année à partir de la 4^e Avenue du Lac Long pour se terminer à la décharge du lac, sur une distance d'environ 1,5 km. Pour la saison estivale 2005, le chemin devra subir d'urgents et d'importants travaux d'aménagement de fossés inexistant. L'Association aura donc besoin d'une importante aide financière et technique pour réparer les sections de chemin endommagées par le gel de l'hiver dernier. De plus, ils font une demande pour cinq à dix voyages de gravier 0-3/4 et les services d'une niveleuse sur toute la longueur du chemin. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde une subvention de 500\$ à l'Association pour 2005.

DÉBROUSSAILLEMENT

180-06-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise le débroussaillage de certains chemins municipalisés par un contracteur de la municipalité dont François Bergeron et ce, jusqu'à un maximum de 65 heures à 45.\$/hre.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE RÈGLEMENT #317-2001 (EAU POTABLE)

181-06-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville mandate la compagnie Comtois Poupard, ing. pour la préparation des plans et devis concernant le dossier de l'amélioration du réseau d'aqueduc au montant de 46,727.37\$ avant taxes et tel que soumissionné dans la lettre du 2 juin 2005. La dépense sera faite à même le règlement d'emprunt #317-2001.

APPEL D'OFFRE POUR UN Puits ET UN RÉSERVOIR

182-06-2005 **ATTENDU QUE** la Municipalité de Mandeville a reçu les approbations nécessaires du ministère des Affaires municipales concernant le règlement d'emprunt #317-2001;

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Mandeville aille en appel d'offres dans le babillard électronique et dans le journal l'Expression afin de demander des soumissions pour les ouvrages au réservoir ainsi que les ouvrages au puits tels que cités dans l'appel d'offres et dont les coûts seront payés à même le règlement d'emprunt #317-2001;

QUE les documents seront disponibles chez Comtois Poupart, ingénieurs conseils à compter du 9 juin 2005 et dont l'adresse est la suivante :

Comtois Poupart
Ingénieurs conseils
280, rue Fabre
Joliette (Québec)
J6E 2X7

QUE les soumissions doivent être reçues au bureau de la Municipalité de Mandeville pour être ouvertes le 30 juin 2005 à 10h00 (heure du bureau municipal) dont l'adresse est la suivante :

Municipalité de Mandeville
162, rue Desjardins
Mandeville (Québec)
J0K 1L0

OFFRE DE SERVICES DE LA COMPAGNIE EXOTEC

183-06-2005 Offre de services de la compagnie EXOTEC concernant le nettoyage de conduites d'aqueduc au montant de 2 500\$ sans les taxes. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de services de cette compagnie pour le nettoyage de 300 mètres de conduites d'aqueduc sur la rue Pontbriand Sud, au montant de 2 500\$ sans les taxes, tel que mentionné dans leur offre de services. La dépense sera faite à même le règlement d'emprunt #317-2001.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (DOSSIER MARIO BÉLANGER)

184-06-2005 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure de monsieur Mario Bélanger, concernant la diminution de la superficie du lot 15-38 Rang 5 Sud-Ouest, paroisse cadastrale de Saint-Gabriel-de-Brandon, afin que le requérant puisse en prendre possession.

ATTENDU QUE madame Raymonde Labrie est propriétaire du lot 15-38, situé au Lac Hénault et faisant partie de la municipalité de Mandeville;

ATTENDU QUE le demandeur est monsieur Mario Bélanger, domicilié au 13 800 rue Ontario Est à Montréal, Québec, H1A 3R9;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise en l'acceptation de la diminution de la superficie du lot 15-38 Rang 5 Sud-Ouest et qui est déjà dérogatoire;

ATTENDU QUE les installations septiques se situent sur le côté où l'entrée charretière pourrait être localisée, donc selon l'article 4 du règlement du C.C.U., le lotissement est permis;

ATTENDU QUE l'acceptation de ladite dérogation n'a aucun impact négatif sur l'environnement ou ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

ATTENDU QUE l'acceptation de la dérogation va permettre de localiser l'entrée charretière de monsieur Bélanger.

VU LES CIRCONSTANCES, il est proposé par Kenneth Charbonneau, appuyée par Gérald Gagné et résolu à l'unanimité des membres du C.C.U. que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de monsieur Mario Bélanger en autant que celui-ci paie les frais de publication.

QUE le terrain soit absolument subdivisé à nouveau pour le lot 15-38 afin que ce lot devienne un lot indépendant.

Sur une proposition de M. Guy Corriveau
Appuyée par M. Sylvain Gagnon
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du Comité d'urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de monsieur Mario Bélanger, telle que lue par les membres du conseil.

Monsieur Jacques Martial s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisqu'il existe un lien de parenté avec le demandeur du projet.

PROJET DE SABLE FILTRANT

Lettre de monsieur Pierre Martial afin de solliciter l'aide de la Municipalité de Mandeville pour l'aider dans son projet de produire et distribuer du sable de qualité pour les installations septiques des résidences isolées. Un extrait du guide technique préparé par le gouvernement et qui détaille les spécifications du sable filtrant est annexé à la lettre.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #192-2005-1-B

185-06-2005 Projet de règlement modifiant le plan de zonage 4 de 4 en morcelant la zone F-1 pour créer la nouvelle zone F-12 et, amendement du règlement de zonage numéro 192 en créant l'article 5.9.3 qui spécifie les usages permis dans la zone F-12 et certaines conditions encadrant l'usage d'extraction.

Considérant que le conseil de la Municipalité de Mandeville désire amender son règlement de zonage numéro 192.

Considérant les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Considérant que dans cette nouvelle zone il y a du sable dont la qualité peut répondre aux normes exigées dans la création de certains filtres à sable pour les systèmes d'évacuation et de traitements des eaux usées des résidences isolées, Q-2, R.8.

Considérant que l'emplacement pour les usages d'extraction de cette nouvelle zone créeront peu ou pas d'impact en regard du panorama le long des axes routiers et peu ou pas d'incidence au niveau du transport sur les principaux axes routiers à caractère panoramique de la municipalité.

Considérant qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement est déposée le 2 mai 2005.

En conséquence,

il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Guy Corriveau

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de règlement portant le numéro 192-2005-1-B soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2

La zone F-12 est créée au plan de zonage 4 de 4 et existera tel que montrée à ce plan.

Article 3

L'article 5.9.3 est créé au règlement de zonage 192 et se lira comme suit :

5.9.3 Zone F-12

Dans cette zone seuls les usages suivants sont permis :

Habitations : Unifamiliales isolées, Unifamiliales jumelées, Bifamiliales.

Commerces : - Les bureaux d'affaires et d'administration d'une entreprise.

Industries : - Industries sans nuisances, Industries d'extraction.

Dans cette zone la topographie du terrain des sites d'extraction devra respecter les exigences ministériels pour cet usage.

Article 4

La grille des usages, incluse au règlement de zonage numéro 192 est modifiée selon les spécifications mentionnées aux articles qui précèdent.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions prévues par la loi.

Maire

Sec.-très. et d.g.

Monsieur Martial reprend sa place à la table du conseil.

PROPOSITION BUDGÉTAIRE DE TEKNIKA HBA

186-06-2005 Lettre de Teknika HBA inc. faisant suite à la dernière rencontre des membres du comité du lac Maskinongé, il leur fait plaisir de nous soumettre une proposition budgétaire pour leurs services dans le cadre du suivi de la qualité des eaux du lac Maskinongé. Les honoraires pour leurs services sont de 2100\$ pour la formation d'une personne ou d'un petit groupe de personnes par un ingénieur en biosystèmes (1 100\$) et deux rencontres d'une durée de 4 heures sont prévues entre monsieur Pierre Bertrand et madame Sylvie Blais du ministère de l'Environnement à Québec, ainsi que monsieur Christian Bastien du laboratoire du complexe scientifique pour développer une entente de travail convenable pour les parties impliquées dans ce dossier. Tout autre charge de travail non décrite dans cette proposition sera chargée à un taux horaire de 125\$/hre (dépenses en sus) pour monsieur Pierre Bertrand et à un taux de 75\$/hre (dépenses en sus) pour un ingénieur en biosystèmes. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte cette proposition telle que mentionnée sauf, que cette résolution est conditionnelle à ce que les trois autres municipalités participent.

PAIEMENT DE FACTURES À BÉLANGER SAUVÉ

187-06-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les deux factures de Bélanger Sauvé dans les dossiers suivants :

- Dossier général (différents dossiers) – 1 684.52\$
- Dossier Luc Gendron – 1 205.46\$

ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT ET EN URBANISME

188-06-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité engage temporairement madame Kim Leblanc, inspecteur en environnement et en urbanisme, afin de combler le poste d'inspecteur pour une période indéterminée. Que l'inspecteur soit mandatée afin de signer tout permis émis par la municipalité de Mandeville et ce, dans l'exercice de ses fonctions ainsi qu'à occuper toute fonction ou à siéger sur les comités dont monsieur Daniel Lambert était mandaté. La date d'embauche est effective à compter du 1^{er} juin 2005. Le salaire horaire est de 15\$.

LOISIRS ET CULTURE

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION #53-02-2005

189-06-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution #53-02-2005 afin qu'en supplémentaire un montant de 4 000\$ soit alloué pour le son concernant le spectacle dans le cadre du Maski-Courons.

INVITATION À LA RÉCEPTION DU MASKI-COURONS

190-06-2005 Lettre d'invitation du Maski-Courons pour assister à une réception qui se déroulera le samedi 18 juin 2005, au Parc La Baie à Mandeville. La programmation de l'Édition 2005 sera dévoilée. Le coût d'un billet est de 60\$ et le coût d'une table de 8 personnes est de 480\$. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète une table au montant de 480\$.

FÊTE NATIONALE

191-06-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité engendre des dépenses pour un montant de \$7 000. et ce, dans le cadre de la Fête nationale des québécoises et des québécois. Qu'une demande soit faite à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour une demande de permis d'alcool pour le 23 juin 2005.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CIRQUE/SPORTS EXTRÊMES 2020 DE LANAUDIÈRE

Lettre de monsieur Gérard Champigny, président de Partenariat Gestion Développement afin de demander une aide financière pour la réalisation d'une activité de loisir pour cet été en arts du cirque et sports extrêmes (de planches à roulettes, escalade et moto-marine réglementée sur le lac Maskinongé) pour les ados de notre municipalité. Il sollicite un support financier d'environ 1 000\$, au maximum dont le montant précis sera peut-être moindre selon le nombre d'ados qui s'inscriront à cette activité. Il nous rappelle que ce projet intéresse beaucoup la direction de la Maison des Jeunes.

PROJET SÉCURITÉ NAUTIQUE

192-06-2005 **ATTENDU QUE** ce conseil appuie le projet de patrouille nautique sur le lac Maskinongé depuis les trois dernières années ;

ATTENDU QUE la participation des municipalités de Mandeville, de la Ville de Saint-Gabriel et de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon est essentielle pour la réalisation du projet :

Par ces motifs,

Il est proposé par M. Jacques Martial
Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Mandeville accepte d'assumer les coûts du matériel ainsi que les dépenses afférentes à la patrouille (carburant, entretien, réparation et entreposage de la motomarine) conditionnellement à l'acceptation du projet par les deux autres municipalités participantes et au partage des coûts par celles-ci.

ENGAGEMENT D'UNE AIDE MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2005

193-06-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville engage une aide monitrice pour la période estivale pendant huit semaines à 7.60\$/hre et le début serait le lundi 27 juin 2005.

BUDGET MONITRICE

194-06-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'un budget de 1 000\$ soit accordé aux monitrices pour la période estivale 2005.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DU CHEMIN DES CASCADES DE MANDEVILLE

195-06-2005 Lettre de l'Association des membres du Chemin des Cascades de Mandeville afin de demander l'autorisation d'utiliser, sans frais, la salle communautaire du Lac Hénault pour leur assemblée annuelle le 25 juin prochain de 9h à 12h. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de prêter la salle communautaire du Lac Hénault pour cet événement.

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MAISON DES JEUNES SENS UNIQUE SECTEUR BRANDON

196-06-2005 Demande d'autorisation de la Maison des Jeunes Sens Unique Secteur Brandon afin de faire un lave-auto samedi le 4 juin et en cas de pluie le dimanche 5 juin dans le stationnement du garage municipal. Le financement sera pour les jeunes afin de payer les différentes activités. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte cette activité conditionnellement à ce que des adultes supervisent l'événement.

AUX TRÉSORS DE LA MAISON BLEUE

Aux Trésors de la Maison bleue demande à la municipalité une subvention pour l'organisation de leur Foire annuelle qui se tiendra les 6 et 7 août 2005. Leur boutique regroupe sous son toit plus d'une soixante d'artisans provenant de la région Lanaudière et une section est réservée à différents produits du terroir Lanaudois. Cette activité sera de faire connaître nos artisans et nos producteurs lanaudois, il y aura la participation du groupe musical les Acolytes, du maquillage pour enfants, une mini fermette, un site de pique-nique, sans oublier un coin mystère. Il leur faut donc 490\$ pour cette fin de semaine.

CONVOCAION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

197-06-2005 Convocation de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière à l'assemblée générale annuelle des membres de l'agence le jeudi 16 juin 2005 à la MRC de Montcalm. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Denis Prescott, conseiller, soit mandaté afin d'assister à cette assemblée et que les frais de déplacement soit remboursés par la municipalité tout en fournissant les pièces justificatives.

ACQUISITION DU MANOIR DU LAC

198-06-2005 **CONSIDÉRANT** l'acquisition du Manoir du Lac par le Comité industriel de Brandon ;

CONSIDÉRANT la nécessité de financer cette acquisition pour le Comité industriel Brandon ;

CONSIDÉRANT qu'un cautionnement de 49,999\$ des municipalités partenaires est nécessaire afin d'obtenir un prêt auprès de l'institution prêteuse ;

CONSIDÉRANT qu'un tel cautionnement devra être d'une durée maximale de cinq ans ;

CONSIDÉRANT que les municipalités partenaires sont Ville Saint-Gabriel, municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et municipalité de Mandeville.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Comité industriel Brandon demande aux partenaires, que sont : Ville Saint-Gabriel, municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et municipalité de Mandeville d'agir à titre de caution pour un montant de 49,999\$ chacune dans le projet d'acquisition du Manoir du Lac, et cela, pour une durée maximale de cinq ans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE MOISSON LANAUDIÈRE

Invitation à l'assemblée générale annuelle de Moisson Lanaudière le vendredi 3 juin à Joliette.

SUBVENTION POUR LA FÊTE NATIONALE

Lettre de la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SSJB) inc. afin de nous annoncer de façon officielle la subvention autorisée pour la Fête nationale au montant de 750\$.

DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA CROIX-ROUGE

199-06-2005 Lettre de la Croix-Rouge canadienne afin de demander une contribution afin de pouvoir maintenir et développer les services essentiels énoncés dans la présente lettre. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde une contribution de 200\$.

DEMANDE DE LA FONDATION PATRICK-GENDRON

Lettre de la Fondation Patrick-Gendron, afin de demander un support financier pour leur campagne 2005.

INVITATION AU 9^E OMNIUM DE GOLF EBI « AIDONS LA JEUNESSE »

Invitation adressée à monsieur le maire au 9^e Omnim de golf EBI « Aidons la Jeunesse » qui aura lieu le vendredi 19 août prochain au Club de Golf de Berthier. Le coût est de 135\$ par personne tout inclus.

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Accusé réception de la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de notre lettre du 5 mai dernier, relative aux résolutions numéros 119-04-2005 et 155-05-2005 concernant les Trouvailles de Mandeville.

LETTRE DU CENTRE D'ENTRAIDE MANDEVILLE INC.

Lettre de remerciement du Centre d'Entraide Mandeville inc. pour la générosité de la Municipalité de Mandeville pour le don précieux accordé à leur organisme, car avec cette aide, ils peuvent continuer à aider les personnes démunies et reprendre leurs activités régulières. Ils nous assurent que toute l'équipe du Centre d'Entraide Mandeville, et plus particulièrement ceux qu'ils aident dans les jours les plus difficiles, apprécient grandement la générosité de la municipalité.

INVITATION DU CONSEIL DE LA CULTURE DE LANAUDIÈRE

Lettre d'invitation du Conseil de la Culture de Lanaudière à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le jeudi 9 juin 2005.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES JEUNES DE L'ÉCOLE DE KARATÉ KENPO DE MANDEVILLE

200-06-2005 Lettre de Daniel Lauzière, instructeur, afin de demander une subvention de 35% pour les inscriptions des jeunes de Mandeville qui ont suivi des cours de karaté KENPO durant la saison hivernale. Le montant de location de la salle est de 270\$ et le montant de subvention est de 336\$, il demande si nous désirons payer seulement la différence qui totalise 66\$ de remboursement. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accorde 35% de subvention pour les inscriptions.

LETTRE DE REMERCIEMENT DU CONSEIL DE LA FABRIQUE ST-CHARLES

Lettre de remerciement du Conseil de la Fabrique St-Charles pour la généreuse contribution de la municipalité lors de leur quilleton.

LETTRE DES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON

Lettre des Amis de l'environnement de Brandon qui veulent par la présente nous faire part de leur opposition à la tenue d'un « BEACH PARTY » sur les plages du lac Maskinongé au cours de l'été qui vient.

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS - MÉRITE MUNICIPAL 2005

Lettre du Ministère des Affaires municipales et des régions qui a le regret de nous informer que malgré la qualité du dossier présenté pour le Mérite municipal, le jury, qui s'est réuni le 17 mai dernier, n'a pas retenu la candidature que la municipalité leur a soumise. Les motifs qui amènent le jury à ne pas retenir une candidature sont reliés à l'intérêt des candidatures concurrentes dans la même catégorie et la même classe de population.

FORMATION D'UNE BÉNÉVOLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

201-06-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'une nouvelle bénévole à la bibliothèque participe à deux formations au C.R.S.B.P. de Trois-Rivières. Le coût des formations est gratuit. Que les frais de déplacement et les deux repas soient remboursés par la municipalité tout en fournissant les pièces justificatives.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA CORPORATION RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LANAUDIÈRE

202-06-2005 Lettre de Loisir et Sport Lanaudière concernant le renouvellement de la cotisation annuelle juin 2005/2006 au montant de 75\$ incluant les taxes. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle son adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour le montant mentionné ci-haut.

VENTE D'UN TRACTEUR À GAZON

203-06-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville offre aux citoyens par avis public un tracteur à gazon de marque Toro, 10 forces, 32 pouces de coupe et de le céder au plus offrant. Le tracteur sera vendu tel que vu et la municipalité ne sera tenue responsable de quoi que ce soit concernant cette vente, elle se dégage de toute responsabilité envers l'acheteur. Les soumissions seront ouvertes le lundi 20 juin 2005 à 14h00, heure en vigueur, au bureau municipal.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE INC.

204-06-2005 Demande d'aide financière de l'Association Chasse & Pêche St-Charles-de-Mandeville inc. pour leur tournoi de pêche dans le cadre de la Semaine de la municipalité. Ils demandent un montant de 300\$ pour ce tournoi qui se tiendra au Lac Mc Grey. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu que la municipalité accorde 300\$ à l'association pour ce tournoi.

DEMANDE DE LOISIRS MANDEVILLE

205-06-2005 Lettre de M. Jacques Ricard, organisateur et président des Loisirs de Mandeville, afin d'utiliser le terrain de balle pour les jeunes, les lundis et mercredis à partir du lundi 6 juin prochain jusqu'au mercredi 24 août. Il aimerait aussi faire la demande pour le 24 juin à l'occasion des olympiades de la St-Jean-Baptiste, les 8, 9 et 10 juillet pour le tournoi annuel de balle lente Jacques Ricard, les 5, 6 et 7 août prochain pour le tournoi de balle familial ainsi que les 27 et 28 août pour l'épluchette de blé d'Inde qui clôturera la saison de balle. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte qu'ils utilisent le terrain de balle pour les dates demandées.

VARIA

LETTRE DE TREMBLAY MIGNAULT LEMAY (DOSSIER JEAN-CLAUDE SAVOIE)

Lecture et dépôt de la lettre de Tremblay Mignault Lemay dans le dossier de Jean-Claude Savoie adressée à Monsieur le Maire :

« Monsieur le Maire,

Après discussion avec la procureure de monsieur Savoie, nous sommes maintenant en mesure de vous faire part du montant que la Municipalité doit verser à la suite de la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec.

Nous tenons d'abord à souligner que cette décision est une victoire complète pour la Municipalité. En effet, la position de la Municipalité a été entièrement retenue par le Tribunal qui, non seulement a refusé d'ordonner l'expropriation de la totalité du terrain de monsieur Savoie comme il le demandait, mais a également rejeté ses prétentions quant à la valeur de la partie du terrain qui fut expropriée.

Rappelons que monsieur Savoie demandait au Tribunal de forcer la Municipalité à exproprier la totalité de son terrain et réclamait une indemnité de 256 578.99\$ plus les intérêts et les frais d'experts (au total, approximativement 400 000\$). Subsidièrement, si le Tribunal refusait d'ordonner l'expropriation totale de son terrain, il réclamait le montant de 143 928.99\$ plus intérêts et frais d'experts (au total, approximativement 230 000\$) pour la partie qui fut expropriée en 1997.

Suivant notre expert évaluateur, le terrain exproprié valait 33 040\$. Il fallait ajouter à ce montant, comme c'est l'habitude en expropriation, une indemnité accessoire pour les troubles et ennuis causés à l'exproprié ainsi que les frais d'expertise qu'il a encourus et les intérêts au taux légal (5%) depuis la prise de possession (16 juillet 1997).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Tribunal a rejeté la demande d'expropriation totale. Au surplus, il a fixé à 33 940\$ la valeur de l'immeuble exproprié et a consenti une indemnité de 3 000\$ pour troubles et ennuis. Quant aux frais d'expertise, les factures produites totalisaient près de 8 000\$. Ces frais sont généralement accordés par le Tribunal. Toutefois, suite à nos représentations, le Tribunal n'a accordé que 4 000\$, soit près de la moitié du montant réclamé à ce titre.

L'indemnité payable à monsieur Savoie porte intérêt au taux légal (5%) depuis la prise de possession par la Municipalité en 1997. Le Tribunal lui a également accordé une indemnité additionnelle correspondant à la différence entre le taux légal d'intérêt et l'excédent à ce taux fixé en vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu*. Cet excédent, qui est fixé à chaque trimestre, a varié de 2% à 5% depuis 1997. compte tenu que le Tribunal reconnaît que monsieur Savoie « a contribué largement » au long délai écoulé entre l'expropriation et le jugement, nous nous serions attendus à ce qu'il refuse cette indemnité additionnelle.

Le montant dû à monsieur Savoie, en date d'aujourd'hui, se détaille comme suit :

-indemnité (excluant l'indemnité provisionnelle Déjà versée et les frais d'experts) :	34 987.00\$
-intérêt au taux légal et indemnité additionnelle prévue à l'article 68 de la <i>Loi sur l'expropriation</i> , du 16 juillet 1997 (date de prise de possession) à ce jour :	23 155.64\$
-frais d'experts :	4 000.00\$
-intérêt au taux légal sur les frais d'experts :	35.50\$
TOTAL :	62 178.14\$

Ce montant porte intérêt à raison de 7,26\$ par jour.

Il faut ajouter à cette somme un montant de 1 109.54\$ à titre de dépens dus aux procureurs de monsieur Savoie. Ces dépens sont presque toujours accordés par le Tribunal et calculés suivant un tarif décrété par le gouvernement.

Nous apprécierions que la Municipalité nous fasse parvenir un chèque en paiement de la totalité de ces sommes, à l'ordre de Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion, Jetté, St-Pierre en fidéicommiss. Nous préparerons la quittance appropriée et transmettrons le tout à ces procureurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Tremblay Bois Mignault Lemay

Pierre Laurin »

OFFRE DE SERVICES, ARCHITECTURE NOUVELLES STATIONS DU
PUITS ET DU RÉSERVOIR

206-06-2005 Offre de services de Christian Blouin, architecte, pour la nouvelle station du puits et la nouvelle station du réservoir dans le dossier en eau potable, règlement #317-2001. Leur mandat se décrit comme suit :

- station du puits	2 000\$
- station du réservoir	6 000\$

D'autres frais et services tels que mentionnés dans l'offre de services ne sont pas inclus à la présente offre. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services telle que mentionnée dans l'offre de Christian Blouin en date du 3 juin 2005. La dépense sera faite à même le règlement d'emprunt #317-2001.

LETTRE ET PÉTITION DES CITOYENS DU RANG MASTIGOUCHE

Lettre de monsieur Jacques Paquin déposant une pétition de plus de 100 noms dans laquelle ils sollicitent la compréhension de notre municipalité afin de ne pas émettre de permis pour exploiter le lot 25 en tant que sablière. De plus, ils demandent que les travaux déjà entrepris par la sablière du lot 24 sur le lot 25 cessent immédiatement... et qu'un nettoyage et reboisement des lieux détruits soit entrepris afin qu'ils puissent retrouver leur qualité de vie antérieure.

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

207-06-2005 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mai 2005 tels que lus, les chèques du numéro 2920 au numéro 3005 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles du mois de mai 2005, ainsi que les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil du mois de mai 2005, ainsi que les comptes à payer du mois de mai 2005, pour un montant de \$256 909.97. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fond général, sauf celles à être payées à même le règlement d'emprunt #317-2001.

maire

sec.-très. et d.g.

Toutes les dépenses approuvées par résolutions dans ce procès-verbal seront payées à même le fonds général sauf celles payées à même le règlement d'emprunt #317-2001 et la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour les dépenses.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

208-06-2005 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h17.

maire

secrétaire-trésorière et d.g.